

<http://larcenciel.be/spip.php?article932>



# La Nouvelle-Zélande dote un fleuve d'une personnalité juridique

- TRACES DU FUTUR - INNOVATIONS et TRANSITION EN MARCHÉ -



Date de mise en ligne : dimanche 2 avril 2017

---

Copyright © LARCENCIEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

---

**Peu à peu, l'homme reconnaît que la nature a des droits.**

**Le fleuve Wanganui en Nouvelle-Zélande ainsi que le Gange et la Yamuna en Inde ont été reconnus comme des entités vivantes. Donner des droits à la nature : l'idée était portée mercredi par des députés au Parlement européen.**

**Le Parlement de Nouvelle-Zélande a accordé au Whanganui le statut d'entité vivante. Les droits et les intérêts du cours d'eau pourront être défendus devant la justice.**

*"C'est le signal d'une nouvelle tendance au niveau mondial portée par les peuples autochtones."*